COMPTE RENDU

du procès-verbal de la séance

du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 février 2016

❄❄❄❄❄

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU de la REUNION du 4 décembre 2015 :

Le compte rendu de la séance du 4 décembre 2015 est approuvé **à l'unanimité**, son contenu n'ayant soulevé aucune observation.

❄❄❄❄❄

POINT 2 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2016 EN FORÊT COMMUNALE – Délib. 2016-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2016, et le programme des travaux patrimoniaux (infrastructure, maintenance, touristique, sylviculture, et travaux divers).

❄❄❄❄❄

POINT 3 : ETAT D'ASSIETTE 2017 DES COUPES A MARTELER – Délib. 2016-02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2017 ci-dessous

Unité de gestion	Surface UG	Type Coupe	Surface à parcourir	Commentaire
3	16,11	IRR	16,11	pas de régénération
4_a	9,07	AME	4,50	mécanisé en 2011 sur le bas
4_r	8,65	REG	8,65	régén hêtre surabroutie ss ch Forst
6_a	16,35	AME	16,35	
8_r	7,86	RGN	7,86	très clair coupe 2013
14	17,51	AME	12,00	coupe semi-mécanisée 2011 3ha
17_r	7,56	REG	4,00	
28	9,01	AMEL	9,01	rotation 6 ans
36_r	6,83	REG	6,83	rotation 6 ans

❄❄❄❄❄

POINT 4 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Délib.2016-03

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le vote des subventions suivantes :

- 1 200 € au SKI CLUB EDELWEISS, destinée à l'organisation du « Grand Prix international du Markstein » FIS dames 2016 ;
- 460.-€ à l'Union Paroissiale pour le Groupe Pelé Lourdes ;
- 3 100.-€ à la Musique Municipale pour les frais de direction ;

René EHLINGER, Vice-Président de la Musique municipale quitte la salle et M. le Maire n'utilise pas la procuration de Jean-SAUZE, Président du CAPSA ;

- 2 000.- € au CAPSA pour l'organisation du carnaval

❄❄❄❄❄

POINT 5 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 – Délib. 2016-04

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **AUTORISE**, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le Budget Général et le Budget Forêt au début de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors chapitre 16

❄❄❄❄❄

POINT 6 : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC- Délib. 2016-05

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

❄❄❄❄❄

POINT 7 : DIVERS & COMMUNICATIONS